

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00461

**PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - PARTENARIAT AVEC
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON METROPOLE SAINT-
ETIENNE ROANNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221006-D2022004610

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE

Contexte

Le programme de soutien à l'entrepreneuriat de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la création de nouvelles entreprises sur le territoire,
- Pérenniser les entreprises déjà créées pour faciliter leur maintien en activité,
- Etudier et analyser les impacts à long terme de cette politique sur le terrain.

Pour répondre à ces objectifs, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur des partenaires qui permettent d'actionner des leviers importants :

- Informer le public des différents dispositifs présents sur le territoire au service de la création d'entreprise via des événements et des manifestations liés aux thématiques de l'entrepreneuriat,
- Privilégier la qualité de l'accompagnement en misant sur une approche qualitative plutôt que quantitative (amélioration des systèmes de détection et d'évaluation, stabilisation du nombre de projets accompagnés),
- Réaliser des études qualitatives et quantitatives des effets des actions terrain pour mesurer la dynamique entrepreneuriale sur le territoire et son évolution dans le temps de façon à apporter les actions correctrices.

L'atteinte de ces objectifs passe par le soutien aux structures à même de pouvoir exploiter une expertise reconnue en entrepreneuriat mais également un ensemble d'acteurs mobilisables pour servir des objectifs connexes. Parmi elles, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne dispose d'une expérience historique dans l'accompagnement à la création d'entreprise et d'un ensemble de partenaires qu'elle peut mobiliser pour les actions terrain et les études thématiques.

Eléments de bilan pour l'année 2021

En 2021, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne est intervenue sur les volets suivants :

Volet « Accompagnement des porteurs de projet en pépinières »,

- Participation aux 5 comités d'engagement tenus en 2021,
- 31 pépins suivis individuellement,
- 135 RDV individuels effectués pour 292h d'accompagnement individuel.

Volet « Forum de l'entrepreneuriat »

- Mardi 23 novembre 2021 de 9h00 à 18h00 Bâtiment 242 Grande Usine Créative,
- Plus de 450 participants,
- 60 partenaires de l'écosystème entrepreneurial stéphanois rassemblés,
- 110 rdv experts pré-qualifiés effectués,
- 30 conférences et meet-up organisés,
- 1 business meeting,
- Conférence de clôture en partenariat avec SEM / URSCOP « Réussir sa cession/reprise d'entreprise ».

Volet 3 « Etude suivi création d'entreprises – avec Epures »

- Axe 1 (une approche globale de mise en avant des principales dynamiques de création d'entreprise) : finalisé à 100 %,
- Axe 2 (une approche spécifique sur la création d'entreprise dans les pépinières du territoire) : non finalisé,
- Axe 3 (une approche spécifique sur trois filières : le manufacturing, la santé et le numérique) : finalisé à 100 %,
- Axe 4 (une approche comparative des dynamiques de création d'entreprise au sein de Roannais Agglomération et de la métropole de Lyon) : finalisé à 100 %.

Propositions au titre des partenaires d'animation des pépinières

Au titre de l'année 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'année 2022.

Cette subvention est répartie sur les actions suivantes:

- 25 000 € au titre de l'accompagnement des porteurs de projet dans les pépinières (réalisation de diagnostic de projets entrepreneuriaux, participation aux comités d'engagement des pépinières régulièrement organisés par Saint-Etienne Métropole, réalisation d'un suivi individuel de 30 entreprises hébergées au sein des pépinières de Saint-Etienne Métropole),
- 10 000 € au titre du rassemblement de l'écosystème entrepreneurial stéphanois sur une journée au travers du Forum de l'entrepreneuriat,
- 15 000 € au titre de l'étude de suivi sur les créations d'entreprises (avec EPURES).

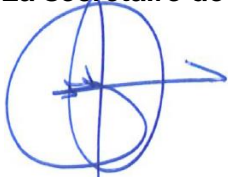
Il est également à souligner que la CCI joue un rôle majeur dans l'organisation de la Biennale du Manufacturing qui se tiendra du 17 au 21 octobre 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne,**
- **approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,**
- **les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2022 – chapitre 65 - INUM SUFLI, Chapitre 65 section Fonctionnement.**

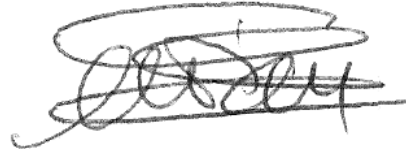
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente**

Le Président,



Gaël PERDRIAU